

**MAIRIE D'AUZANCES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2023 – 8 en date du 20 Mars 2023**  
**portant vote contre une direction commune des écoles d'Auzances**

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Mars 2023

**Présents :** Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pol GILBERT, Christine BICHON-MOREL, Françoise SUDI GUIRAL, Jean-Pascal HELION, Chrystelle VAXIVIERE, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD, Fabien JAMME.

**Absents / Excusés :** Marie-Claude BOUGNOUX.

**Pouvoirs :** Marie-Claude BOUGNOUX à Christian SCARAMUCCIA

**Secrétaire de séance :** Serge DESBOUDARD

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa décision :

- **Pour deux directions distinctes** des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Fernand Gory à Auzances
  
- **Contre une direction commune** des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Fernand Gory à Auzances

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de transmettre cette délibération aux instances et services concernés, et l'autorise à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Certifié exécutoire,  
A Auzances, le 20 Mars 2023  
Le Maire,

Françoise SIMON.

